



Missions Professionnelles

Le technicien Supérieur Professions Immobilières évalue les droits et biens immobiliers dans un marché donné. Il doit promouvoir les biens ou les droits destinés à une clientèle, analyse et évalue la situation du client et du prospect, rédige les principaux contrats inhérents aux activités de vente ou location immobilière, maîtrise les incidences des actes juridiques dans chaque situation professionnelle. Il prend en compte l'environnement juridique de l'immeuble, organise et tient des assemblées générales, assure la gestion budgétaire, la conservation et l'entretien de l'immeuble. Il conclut des mandats de gestion en fonction des particularités du bien et gère les baux sur toute la durée.

Objectifs opérationnels

- Participer aux fonctions techniques : transaction et gestion immobilière
- Contribuer aux fonctions supports : communication et conseil en ingénierie de l'immobilier
- Assurer des fonctions d'initiative locale

Public : Alternant en contrat d'apprentissage

Pré-requis

- Être titulaire d'un Bac Pro métiers du commerce et de la vente, Bac STMG, Bac ST, ES ou autre Bac Général.
- Être âgé de moins de 30 ans à la signature du contrat.
- Être rigoureux et posséder un sens de l'analyse
- Être mobile et disponible.
- Posséder une bonne élocution de qualité
- Apprécier le travail en équipe
- S'intéresser à la finance et à l'économie
- Aimer le challenge

Recrutement : entretien individuel

Durée de la formation :

1 400 heures en centre de formation réparties sur 2 ans, à raison de 35h/semaine.

Délai d'accès à la formation :

- pour les apprentis ayant signé un contrat : jusqu'au démarrage de l'action
- pour les apprenants n'ayant pas encore signé de contrat au moment du démarrage de l'action : jusqu'à fin novembre
- pour les apprenants bénéficiant d'un parcours individualisé : à tout moment au cours de l'année

Périodicité :

20 semaines d'alternance réparties de septembre à juillet.

Le calendrier de l'alternance est fixé en fonction des attentes des entreprises d'accueil, partenaires du CFA.



CFA de la CCI des Vosges
Centre d'Activités 467 rue des Grands Prés
88100 SAINTE MARGUERITE
Tél. : 03 29 56 80 72
www.vosges.cci.fr/cfa
cfa@vosges.cci.fr

Contenu :

Bloc 1 : conseil en ingénierie de l'immobilier : droit et veille juridique ; économie et organisation de l'immobilier ; architecture, habitat et urbanisme, développement durable

Bloc 2 : langue vivante (anglais) appliquée à l'immobilier

Bloc 3 : communication professionnelle : la préparation de la communication, la gestion de la relation de communication, la gestion des conflits, la démarche qualité

Bloc 4 : Techniques immobilières : transaction immobilière : le cadre de travail du négociateur, la constitution d'un portefeuille de biens et de clients, le conseil en estimation, la commercialisation des biens, le conseil en financement, la conclusion de la transaction ; gestion immobilière : gestion de copropriété et gestion locative

Bloc 5 : Formation d'initiative locale.

Moyens pédagogiques : supports de cours remis aux apprenants, vidéoprojecteur, PC en salle.

Évaluations : Epreuves ponctuelles

Le bénéfice des épreuves obtenues peut être conservé 5 ans (sauf modification)

Formateurs :

L'équipe pédagogique est composée de formateurs ayant des qualifications et/ou des expériences professionnelles dans le domaine de la formation et/ou dans le métier visé par la formation.

Les débouchés

- **Métiers :** Négociateur immobilier, Gestionnaire de biens locatifs, Gestionnaire de syndic de copropriété, Agent immobilier, Technicien immobilier, Juriste en immobilier.
- **Poursuites d'études :** Licence Pro, Faculté, École de Commerce.

Tous nos diplômes en alternance sont entièrement gratuits : aucun frais d'inscription, aucun frais de dossier, aucun frais de scolarité.

Les locaux et la formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap.